



## **COMMISSION INTERCENTRES GRAND-EST**

NOM:			
PRÉNOM :			

## **DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION CAFDES 2025**

#### Pour la SESSION 2

Date limite d'envoi du dossier : **Lundi 12 mai 2025** (Le cachet de la poste faisant foi)

Les oraux se dérouleront le 11 juin 2025 en distanciel

<u>Suivant votre région de résidence, merci d'adresser votre dossier en recommandé avec accusé de réception ou le remettre aux secrétariats de la filière du CAFDES contre récépissé à :</u>

IRTESS de Bourgogne - 2 rue Professeur Marion - 21000 DIJON

IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25051 BESANCON

#### Textes de référence :

 Arrêté du 27 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale (NOR : APHA2223225A)

# FICHE D'INSCRIPTION A LA SÉLECTION CAFDES

À envoyer avec le dossier d'inscription complet

Nom : No	Nom de naissance :					
Prénoms (souligner le prénom usuel) :						
Adresse (précise pour l'envoi des convocations) :						
Code Postal : Ville :						
N° de sécurité sociale :						
Date et lieu de naissance : le/	<u>/</u> à					
Nationalité : Sexe : H / F						
Téléphone :Té	e : Téléphone fixe :					
E-mail :						
Statut du candidat :						
Demandeur d'emploi :	□ non □ non □ non					
Autre :						
Employeur:						
Établissement :						
Adresse:						
Téléphone :						
Date d'entrée dans l'établissement : le/						
Fonction:						
PIECES A JOINDRE À VOTRE INSCRIPTION <sup>1</sup>						
☐ Le présent dossier d'inscription daté et	signé					
□ Une photo d'identité						
☐ La photocopie lisible (recto verso) d'une pièce d'identité en cours de validité ou du passeport ou de la carte de séjour pour les étudiants étrangers						
<ul> <li>Un curriculum vitae présentant de façon détaillée la trajectoire du candidat, ses diplômes et formations, ses éventuelles expériences professionnelles ou bénévoles.</li> </ul>						

☐ La copie des trois derniers bulletins de salaire et certificats de travail pour le candidat qui remplit les conditions d'accès à la formation (arrêté du 27 août 2022) au titre de son statut de directeur						
☐ Une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels, accompagnés de leurs traductions en français par un traducteur assermenté et dont le niveau est attesté par la DRJSCS ou le Rectorat pour les diplômes obtenus à l'étranger, justifiant que le candidat remplit les conditions d'accès à la formation (arrêté du 27 août 2022)						
<ul> <li>□ Une note (cf. du règlement de sélection) de 4 à 6 pages, rédigée et dactylographiée par le candidat et dans laquelle devront être présentés :         <ul> <li>un exposé des motivations</li> <li>une mise en perspective de son parcours professionnel et de formation</li> <li>une réflexion sur la façon dont le candidat envisage la fonction de direction d'un établissement ou d'un service d'intervention sociale</li> <li>Cette note, avec les noms et prénoms du candidat, doit être imprimée en 3 exemplaires et un exemplaire scanné envoyé par mail à :</li></ul></li></ul>						
<ul> <li>Le règlement des frais d'inscription par chèque libellé à l'ordre de : IRTS Franche Comté ou IRTESS Bourgogne ou (en fonction de votre région d'inscription)</li> <li>d'un montant de 170 €</li> </ul>						
☐ Deux enveloppes autocollantes (format 22X11), affranchies au tarif en vigueur, aux nom et adresse du candidat.						
Sous réserve de documents ou informations supplémentaires liés à l'application des textes de référence.						
Je soussigné(e) (Prénom et nom) déclare :						
☑ Avoir pris connaissance du règlement de sélection						
☑ M'inscrire à la sélection 2025 du CAFDES						
Ale/						

# Signature du candidat

# 1 Extrait du règlement de sélection : « Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- 1° Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certification ;
- 2°Justifier d'un diplôme, délivré par l'Etat mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique et inscrit au niveau 5 du cadre national des certifications ;
- 3° Être en fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sociale, médico-sociale ou sanitaires.